**La CENI : les grands jeux de MAHAMAT ZENE BADA au CNDP**

Lors d’une plénière tenue le lundi 25 mars 2019, les membres du CNDP (opposition et majorité) ont désigné par consensus le président de la CENI conformément à la loi 30 portant création d’une CENI qui stipule dans son article 3 que : **la CENI est composée de 31 membres dont un président choisi d’accord parties sur proposition du CNDP parmi les personnalités connues pour leurs compétences, leurs expériences, leur intégrité morale et leur hauteur de vue.** Ainsi sur un total de 21 candidats, **Dr KODI MAHAMAT** a été désigné par consensus président de la CENI. Dans le milieu politique, les acteurs affirment qu’ils n’ont pas des objections à faire mais qu’ils craignent que ce dernier tombe dans la gueule du loup (MPS). Pour d’autres Dr KODI aurait bénéficié au soutien et de l’appui de son frère MAHAMAT ZENE BADA et de quatre membres du CNDP ressortissant du Guera.

Le 21 février 2019, le Président de la République a signé un décret n° 216 portant désignation de 30 membres de la CENI, sur une base paritaire (15 membres de l’opposition démocratique et 15 membres de la majorité présidentielle). Dés sa publication, ce décret a été contesté et rejeté par les deux parties.

Du coté de l’opposition, on observe que les représentants des partis politiques CTPD, AND et UFD tous membres de la CPDC ont été retirés du décret et remplacés par des membres des partis politiques hybrides. MAHAMAT ZENE BADA qui a manœuvré ce coup, affirme sans honte que comme la CPDC a refusé de reconnaitre la 4e République, il est de son devoir de la punir sévèrement si l’occasion se présente à lui. Dans le camp de la majorité, c’est injustice totale. Sur les 15 places, le MPS seul a confisqué 10 et a attribué les 5 restantes à ses 108 partis alliés.

Ainsi, l’opposition a tenue une Assemblée Générale le 09 mars 2019 au siège du parti URD au quartier Moursal et présidé par son chef de file SALEH KEBZABO. A l’issue de cette rencontre, l’ensemble des partis présents ont demandé l’annulation pure et simple de ce décret. Un PV signé par 54 partis politiques a été envoyé au président de la République garant du CNDP. Dans ce PV, les partis signataires ont demandé à IDRISS DEBY ITNO de respecter à la lettre la loi n° 30 portant création de la CENI qui accorde des places aux partis représentés à l’Assemble Nationale ou dans les conseils locaux et l’ordonnance n°40 portant statut de l’opposition démocratique qui indique dans son article 3 que : est de l’opposition tout parti politique qui ne soutient pas le programme du gouvernement. Cette disposition de l’ordonnance exclut de l’opposition des partis comme PDI, ARD et UDR qui sont ou étaient déjà au gouvernement. Une liste des 15 partis de l’opposition désignés à la CENI a été transmise au président de la République. Il s’agit de : UNDR, URD, FAR, CTPD, PUR, AND, UFD, PDPT, UET, PAPJS, PLD, MPTR ; ACTUS, CDF et RPT.

Correspond particulier, N’Djamena